



Mairie de Larra

-Commune de Larra-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt-et-un novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 15 novembre 2017, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

Présents : DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRUTUOZO Yves, GINESTE Olivier, JANER Gérard, MODESTO Jérôme, SCUDIER Muriel, DONNOT Eric, DUBURC Sébastien, BUSQUE Alain.

Absents ayant donné procuration : BUSQUE Patricia pour DUBURC Sébastien, HOLLEMAN Arnold pour MODESTO Jérôme, CAUQUIL Marie-Noëlle pour JANER Gérard, MOIGN Jean-Louis pour BUSQUE Alain.

Absent excusé : CADAMURO Joëlle.

Secrétaire de séance : DESNOS Claudine.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h11 et remercie les personnes présentes.
Le secrétaire de séance est désigné.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux remarques formulées par M MOIGN à propos du PV du Conseil Municipal du 23 octobre 2017, il convient de modifier ce PV de la sorte (texte en rouge ajouté) :

« PLU

Jean-Louis MOIGN informe que la 2^{ème} phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours.

Il rappelle que ~~les objectifs sont fixés par~~ concernant le développement démographique et urbain, le SCOT Nord toulousain a défini le potentiel maximal de consommation.

Il explique que selon le bureau d'études, ~~compte tenu du potentiel~~ l'objectif de consommation de 35 ha ~~et d'une consommation de 16 ha depuis 2011, il ne reste au maximum que d'espace est le maximum pour la commune et que celle-ci dispose de 9 ha à mettre en zone~~ constructible d'ici 2030.

Il ajoute qu'il y a beaucoup de dents creuses au niveau des hameaux et qu'il faut densifier le cœur du village (densification raisonnée).

Gérard JANER annonce que la prochaine réunion avec le bureau d'études aura lieu en mairie le 14 novembre 2017.

Le PADD doit être restitué en fin d'année.

Claudine DESNOS demande si la présentation est modifiable ou acquise.

Jean-Louis MOIGN répond qu'elle est modifiable.

Gérard JANER propose de prévoir un conseil municipal exceptionnel à ce sujet.

Il ajoute qu'il a reçu beaucoup de courriers de propriétaires demandant constructibles leurs terrains agricoles.

Ateliers municipaux

Jean-louis MOIGN souhaite avoir la référence de la délibération ~~précisant les tarifs des~~ *approuvant le projet et le plan de financement des ateliers municipaux.*

Aménagement foncier

Jean-Louis MOIGN informe que suite à l'aménagement foncier, il a été constaté des tensions inquiétantes de la part de certains agriculteurs. Il souhaite qu'apparaisse sur le site de la mairie, un rapport de l'historique de l'Aménagement foncier.

Gérard JANER rappelle qu'il est président de l'AFAF, gérant uniquement les travaux connexes ; il explique qu'il a invité les agriculteurs mécontents à se tourner vers le conseil départemental qui a géré l'Aménagement foncier. Il informe qu'un seul propriétaire a saisi le tribunal et que les propriétaires ayant signé une pétition n'ont pas donné suite.

Jean-Louis MOIGN précise que beaucoup de personnes pensent que les impôts locaux vont augmenter à cause de l'Aménagement foncier *et que cela mérite aussi une mise au point.* »

Le procès-verbal du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017-7-1

Olivier GINESTE indique que les modifications apportées au budget par cette DM n°1 concernent le PUP. En effet, sur les 98 000€ de prêt relais pour le PUP prévus au BP 2017, seulement 15 800€ ont été utilisés. Il convient de régulariser cette somme.

Claudine DESNOS demande de plus amples explications.

Nathalie DESGARCEAUX répond qu'il s'agit d'un jeu d'écriture.

Gérard JANER explique que 15 800€ du prêt relais ont été utilisés, qu'il faut donc augmenter les crédits au compte 1641 en dépenses, et diminuer les recettes du compte 1641 de la somme de 82 200€ correspondant au montant du prêt relais non utilisé.

Délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre les écritures d'ordres budgétaires suivantes, relatives aux dépenses et recettes du PUP.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros (remboursement du prêt relais)		15 800.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		15 800.00 €
R 1328 : Autres (paiements des consorts)		98 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		98 000€
R 1641 : Emprunts en euros (non utilisés du prêt relais)	82 200.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	82 200.00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à passer ses écritures et à rembourser le prêt relais souscrit.

Pour : 12

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité.

2017-7-2

Gérard JANER indique que cette délibération représente seulement un jeu d'écriture budgétaire, qu'il n'y a pas de conséquence sur les crédits ouverts au BP 2017.

18h20, Jérôme MODESTO entre dans la salle.

Claudine DESNOS demande pourquoi il faut passer ces jeux d'écritures ?

Gérard JANER répond que la comptabilité publique doit répondre à des règles précises.

Olivier GINESTE ajoute que ces écritures doivent être passées car les équipements (ralentisseur et radar pédagogique) ont été placés sur la route départementale et que cela permet de noter la subvention du département.

Claudine DESNOS répond que dès le vote du BP il y avait connaissance de cette subvention, et se demande pourquoi ces écritures n'ont pas été faites au moment du montage budgétaire ?

Alain BUSQUE demande si le département subventionne la totalité des travaux ?

Sébastien DUBURC répond que non, et que dans le cadre de cette amende de police la somme de 8 000€ est attendue.

Olivier GINESTE répond à Claudine DESNOS que les écritures sont passées à la demande du percepteur.

Délibération

Écritures d'ordre ralentisseurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de création d'un ralentisseur et pose d'un radar pédagogique au chemin de Cantegril ont été fait sur le domaine départemental. Suite à la convention signée avec le département, ses dépenses qui sont à la charge de la commune, s'analysent comme une subvention en nature auprès du département, car ses travaux augmentent la valeur de son patrimoine. Il convient donc d'autoriser à passer les écritures d'ordre suivantes : inscriptions du montant des travaux en recette à l'article 4582 (041) et en dépense à l'article 204412 (041).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ses écritures d'ordres.

Pour : 14

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité.

Gérard JANER explique que cette DM n°2 est nécessaire afin de pouvoir payer les factures des travaux du ralentisseur et du radar pédagogique. En effet, le montant final des travaux est supérieur à celui prévu au BP 2017. Il convient également d'augmenter les crédits prévus au remboursement des emprunts pour pouvoir payer la première échéance du prêt long terme souscrit pour l'achat des terrains Rachou/Duffaut. Afin de régulariser ces sommes, une diminution des crédits à l'article 2111 est prévue, car la totalité du budget prévu pour l'achat des terrains n'a pas été consommée.

Sébastien DUBURC explique que les bureaux d'études, tant pour le marché du ralentisseur que pour celui des ateliers, ont sous-estimé le montant final des travaux. En effet, aujourd'hui le BTP repart, donc les montants des travaux augmentent. Il indique que des efforts ont été faits afin de limiter ces augmentations, en posant par exemple, un radar pédagogique solaire et non filaire.

Jérôme MODESTO demande quels moyens a la commune pour lutter contre ces augmentations de coût ?

Sébastien DUBURC répond que la commune est protégée par le marché passé.

Jérôme MODESTO demande quels sont les moyens pour refuser ces augmentations ?

Nathalie DESGARCEAUX demande s'il n'y a aucun recours ?

Sébastien DUBURC répond que si les augmentations sont supérieures à 8% du montant initial estimé, la commune est couverte ; du moins pour le marché des ateliers.

Alain BUSQUE pense que le bureau d'étude s'est trompé sur son estimation, car il n'est pas possible que les entreprises aient autant augmenté leur prix.

Sébastien DUBURC explique que peu d'entreprise ont candidaté et que suite à l'ouverture des plis, le delta entre la somme indiquée sur l'appel d'offre et celui des entreprises était inévitable.

Claudine DESNOS demande si lorsqu'il y a un changement de prix le projet ne doit pas repasser en conseil ?

Sébastien DUBURC répond que oui, d'où cette DM, mais que cela aurait pu être fait plus tôt.

Claudine DESNOS demande s'il est possible de négocier ?

Gérard JANER répond que oui, mais que pour les ateliers par exemple, il y a des montants en plus suite à des demandes formulées par la médecine du travail.

Claudine DESNOS demande si le montant définitif sera présenté en conseil ?

Gérard JANER répond peut être en décembre.

Sébastien DUBURC rappelle qu'une délibération a été prise pour autoriser le Maire à signer ces marchés.

Olivier GINESTE explique que certains lots étaient restés sans candidats. Le Maître d'œuvre a dû relancer une publication. Et après cette relance les entreprises qui ont finalement répondu ont gonflé leur prix, sachant qu'il n'y avait pas eu de candidat.

Sébastien DUBURC informe qu'il négocie en permanence.

Alain BUSQUE indique que d'une manière générale dans tous les marchés publics les prix sont plus élevés au final.

Gérard JANER rappelle que le BTP repart, d'où les prix qui augmentent.

Délibération

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre les écritures d'ordres budgétaires suivantes, et les augmentations de crédits relatifs aux dépenses et recettes liées à la construction du ralentisseur et à la pose du radar pédagogique à Cantegril, et au paiement de la première échéance du prêt long terme relatif à l'achat des terrains Rachou et Duffaut.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204412 Public : bâtiments et installations		11 400.00 €
TOTAL D 041 Opérations patrimoniales		11 400.00 €
D 1641 Emprunts en euros		3 500.00 €
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		3 500.00€
D 2111 Terrains nus	14 900.00 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	14 900.00 €	
D 4581 : Dépenses (subd. par mandat)		11 400.00€
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		11 400.00€
R 4582 : Recettes (subd. par mandat)		11 400.00€
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		11 400.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire ces modifications au Budget.

Pour : 14

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Le SMEA Réseau 31

Gérard JANER informe que Jean-Louis MOIGN a demandé une réunion d'information pour les travaux prévus auprès du SMEA. Elle sera faite en décembre.

Jérôme MODESTO indique que cette demande fait suite à une réunion syndicale au SMEA, ayant pour objet la prévision des travaux 2018. Les élus présents (Jérôme MODESTO et Jean-Louis MOIGN) de la commune ont été sollicités pour connaître les travaux envisagés en 2018, et ils n'ont su quoi répondre.

Gérard JANER indique que le Président du SMEA l'avait déjà questionné à ce sujet, et qu'une réponse lui a été apportée, à savoir qu'il y a un projet sur Landery, mais que tant que les travaux aux Balaguas ne sont pas finis, cela repousse les travaux sur Landery. De plus, trois autres études ont été demandées, pour le Cantou (700 000€), Cantegril (646 000€) et la Pétingue (263 800€).

Sébastien DUBURC indique qu'avec les lois actuelles et le SCOT il y a une obligation de densifier le cœur du village. Que c'est donc cette zone qui est prioritaire pour les travaux de raccordement.

Jérôme MODESTO soulève que c'est un problème d'être représentant de la commune lors d'une réunion et de ne pas savoir quoi dire.

Sébastien DUBURC répond que ces sujets ont été abordés lors des réunions pour la révision du PLU, mais qu'il est en effet important de peut-être communiquer plus.

Gérard JANER ajoute que le SMEA est au courant des travaux prévus.

Jérôme MODESTO répond que lors de cette réunion le SMEA n'était pas au courant.

Gérard JANER répond qu'il a demandé au SMEA il y a 6 mois ou en étaient les travaux des Balaguas pour savoir si les travaux à Landery allaient commencer en 2018.

Sébastien DUBURC informe que lorsque les travaux de raccordement à l'assainissement collectif aux Balaguas seront finis, la communauté de communes interviendra sur la réfection de la chaussée.

Gérard JANER rappelle que le montant total des projets s'élève à environ 900 000€ une fois les subventions du département déduites. Ce ne sont à ce jour que des études.

Jérôme MODESTO précise que lors de cette réunion, il a été dit que rien n'était prévu pour Larra en 2018. Même pas Landery.

Gérard JANER répète qu'il a eu le SMEA il y a 6 mois, pour rappeler que si les branchements aux Balaguas n'étaient pas finis en 2017, les raccordements de Landery seraient repoussés en 2018. Le SMEA l'a noté. Il l'a aussi dit au Président.

Alain BUSQUE demande à quel niveau seraient les travaux à Landery ?

Eric DONNOT répond que ce sera jusqu'aux Malets.

Gérard JANER annonce qu'il appellera le SMEA pour s'assurer que les prévisions sont bien notées.

Muriel SCUDIER trouve que tous ces travaux représentent beaucoup d'argent.

Alain BUSQUE ajoute que les sommes sont énormes.

Jérôme MODESTO informe que des augmentations drastiques sont prévues par le SMEA, et se demande, s'il n'y a pas de travaux réalisés à Larra, comment pourra être justifiée cette augmentation ? Seulement par le fait de la mutualisation ?

Sébastien DUBURC répond que oui, car travaux réalisés ou pas, il y aura de toute façon cette augmentation.

Jérôme MODESTO informe qu'elle sera de l'ordre de 0.20 cts.

Gérard JANER rappelle qu'il y a un an, le SMEA a informé ses membres que certaines communes étaient surendettées et que les autres devaient donc payer pour elles.

Jérôme MODESTO dit que l'argent donné par la commune au SMEA doit revenir à la commune.

Gérard JANER indique qu'il y a une cagnotte de 270 000€ et qu'après les travaux de Landery, elle ne sera plus que d'environ 100 000€. Les autres projets sont trop chers.

Jérôme MODESTO informe qu'après l'harmonisation, les travaux seront réalisés selon des priorités. Ainsi il serait bon de mettre d'aplomb les petits réseaux avant cette harmonisation.

Sébastien DUBURC demande lesquels ? Selon lui les travaux les plus intéressants à faire aujourd'hui seraient à Cantegril, mais les estimations sont trop chères et il y a un autre projet en cours.

Jérôme MODESTO répond concernant les petits réseaux, que les travaux à réaliser seraient à déterminer.

Claudine DESNOS indique que concernant la mutualisation, c'est pareil à l'échelle de la commune, car les travaux seront réalisés seulement à Landery, mais l'augmentation touchera toute la commune.

Muriel SCUDIER ajoute que les larrassiens risquent de dire qu'ils paient pour Landery.

Jérôme MODESTO ajoute que bientôt la commune paiera pour Grenade, voir jusqu'aux Pyrénées vu l'étendu du syndicat.

Alain BUSQUE demande si à ce jour une réflexion est faite sur les micro-stations ?

Gérard JANER répond que c'est à l'étude.

Jérôme MODESTO indique qu'il faudra se poser les bonnes questions sur le positionnement, notamment, de ces micros stations.

Alain BUSQUE informe que lorsque le réseau à Cantegril a été installé, la commune avait dû parlementer, car comme il y avait d'autres réseaux présents, le syndicat ne voulait pas faire les travaux. Il demande ensuite où en est le projet d'eau agricole pour l'arrosage de Cavailé ?

Gérard JANER répond que les propriétaires chez qui les canalisations devraient passées n'y tiennent pas à ce jour, et que les travaux sont donc impossibles.

Olivier GINESTE ajoute qu'il faudra se renseigner pour l'installation d'un autre compteur afin de ne pas payer l'assainissement.

La séance est levée à 18h47.

Le Maire,

Gérard JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Janer", is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE LA PALMYRE (17130)" around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a building.